

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2018

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2017-1252 PORTANT TRANSPOSITION DE LA
DIRECTIVE 2015/2366 CONCERNANT LES SERVICES DE PAIEMENT DANS LE MARCHÉ
INTÉRIEUR - (N° 368)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par
Mme Hai, rapporteure

ARTICLE 3

I. – Substituer aux mots :

« quatrième, cinquième et huitième »

les mots :

« deuxième, quatrième, cinquième et huitième alinéas du I ».

II. – Substituer aux mots :

« quatrième et septième »

les mots :

« premier, deuxième et cinquième alinéas du II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination visant à prendre en compte la rédaction de l'article L. 312-1-1 qui entrera en vigueur au 1^{er} avril 2018.